

# AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLUI DE SQY

Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) engage une concertation dans le cadre de la modification simplifiée de son PLUi. Cette concertation vise à permettre au public d'accéder aux informations relatives aux évolutions prévues dans le cadre de la procédure. En complément de la concertation, une mise à disposition sera prévue au second semestre de 2025 afin de présenter l'ensemble du dossier et des avis des Personnes Publiques Associées sur les évolutions prévues.

La modification poursuit principalement les objectifs suivants :

- L'ajustement de certaines prescriptions qui ne sont désormais plus pertinentes compte tenu de l'évolution des projets qui y sont associés ;
- La modification du règlement écrit afin de clarifier l'interprétation de certaines règles suite aux évolutions des demandes d'autorisations rencontrées sur le territoire ;
- L'ajustement du règlement graphique (zonage) sur certaines parcelles afin de mieux prendre en compte la réalité de l'utilisation du foncier et faciliter la réalisation de nouveaux projets urbains ;
- La mise en cohérence d'OAP avec les projets urbains associés ;
- La mise à jour de certaines annexes/servitudes du PLUi ;
- La correction de certaines coquilles sur le règlement écrit.

La concertation, d'une durée de deux mois minimum, se déroulera selon les modalités suivantes :

- Affichage de la délibération à l'hôtel d'agglomération et dans les mairies des 7 communes ;
- Mention de la délibération dans au moins un journal départemental ;
- Mise à disposition d'un dossier de concertation à l'hôtel d'agglomération et dans les mairies des 7 communes couvertes par le PLUi ;
- Mise à disposition du public d'un registre où ils peuvent inscrire des remarques dans le cadre de la procédure, à l'hôtel d'agglomération et dans les mairies des 7 communes ;
- Mise à disposition d'une adresse internet spécifique à la modification simplifiée afin de recueillir les avis et remarques du public dans le cadre de la procédure : [plui.ms3@sqy.fr](mailto:plui.ms3@sqy.fr)
- Mise à disposition d'informations relatives à la modification simplifiée sur le site internet de SQY ;
- La publication d'un article relatif à la modification simplifiée dans la presse intercommunale ou communale.

**L'ensemble des documents supports et informations relatives à cette concertation préalable seront relayés sur le site de SQY : <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/vivre-ici/logement-et-urbanisme/urbanisme/plans-locaux-durbanisme/plui/>**

**La durée de concertation a été prolongée jusqu'au 5 octobre 2025, vous pouvez consulter le dossier et effectuer des remarques jusqu'à cette date.**